VILLE DE Magog | Créative de nature

PLAN D'ACTION 2026

pour l'intégration professionnelle et sociale des PERSONNES HANDICAPÉES

(Loi E-20.1)



Adopté le 6 juillet 2026

CADRE LÉGAL

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale préconise une approche de responsabilisation et oblige les différents acteurs de la vie publique à se doter d'un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Ce plan d'action doit contenir un certain nombre d'éléments obligatoires en vertu cette Loi. Certaines exigences sont mentionnées à l'article 6.1.1 de cette loi et dans le décret 655-2021. D'autres découlent de son article 1.2 b).

L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1) exige des ministères et des organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ainsi que des municipalités d'au moins 10 000 habitants, qu'ils produisent annuellement et rendent public un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

L'article 1 de cette loi définit la personne handicapée comme:

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante, et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Une déficience se définit essentiellement par l'atteinte de l'intégrité d'un système organique. Une incapacité réfère à la réduction d'une aptitude. Les types d'incapacités rencontrées sont: motrice, intellectuelle, parole ou langage, visuelle, auditive ou associée à d'autres sens, autisme, troubles graves de santé mentale, etc.

Décret 655-2021

L'objectif du décret est que les organisations assujetties planifient dans chacun de leurs plans d'action des mesures visant à prévenir ou à réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées dans l'ensemble de leurs secteurs d'activité.

Article 1.2 b)

« Dans l'application des mesures prévues par la présente loi, les orientations suivantes guident l'Office, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes publics ou privés : [...]

b) favoriser l'autonomie des personnes handicapées et leur participation à la prise de décisions individuelles ou collectives les concernant ainsi qu'à la gestion des services qui leur sont offerts ; [...] »

PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

La Ville de Magog s'étend sur une superficie de 146 km^2. Deuxième ville en importance en Estrie.

Magog est un centre régional des plus dynamiques, au cœur de la MRC de Memphrémagog. Elle jouit d'une position stratégique à l'extrémité nord du lac Memphrémagog, à 115 kilomètres au sud-est de Montréal et à proximité de Sherbrooke. Magog est en mesure de fournir l'essentiel des services publics et privés. Elle exploite même son propre réseau de production et de distribution d'électricité. L'emploi y est partagé entre le secteur des services et le manufacturier.

Des infrastructures et des services de qualité sont offerts à la communauté par la municipalité et par les autres intervenants de la collectivité : hôpital, bibliothèque, aréna, terrains sportifs, centre communautaire, centre culturel, centres de santé, cliniques spécialisées, écoles primaires et école secondaire, de même que des services de garde rivalisent d'ingéniosité pour bien servir la population.

Magog est également le noyau d'une région touristique fort bien pourvue en infrastructures sportives, culturelles et récréatives. La diversité de ses attraits permet d'accueillir des touristes tout au long de l'année.

En **2026**, la Ville de Magog regroupe une population de plus de **30 000** personnes.

La Ville de Magog compte plus de 250 employés, répartis dans les onze services administratifs, qui ont pour mission d'offrir un service impeccable ainsi que la meilleure qualité de vie possible aux citoyens. Dotée de plusieurs infrastructures municipales qui abritent ces différents services, la Ville offre aussi à sa population une multitude d'équipement visant la participation citoyenne de ses résidents.

Chacune des composantes de l'organisation a un rôle précis à jouer. Le conseil municipal, la mairie, la direction générale et la fonction publique : chacun à sa façon met l'épaule à la roue municipale afin d'assurer des services de qualités à l'ensemble de la population.

La structure organisationnelle de Magog comprend un conseil municipal et une direction générale qui travaillent conjointement avec neuf directions afin de demeurer au diapason des attentes de la population.

Ainsi, la Ville met tout en œuvre pour offrir des services diversifiés de grande qualité pour répondre aux besoins des citoyens.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

À Magog, le **conseil municipal** est composé d'une mairesse et de huit conseillers qui représentent un district électoral. Le conseil a pour fonction de veiller à la qualité de vie des citoyens et de s'assurer que les services offerts répondent à leurs besoins. Il décide des grandes orientations concernant le développement économique, l'urbanisme, le développement communautaire, la culture, etc. Les élus prennent leurs décisions dans l'intérêt des citoyens qu'ils représentent sous forme de règlement ou de résolution, lors des séances du conseil. Chaque année, il doit adopter un budget et assurer l'équilibre financier de la municipalité. Il est soumis à la Loi sur les cités et villes.

De concert **avec la directrice générale adjointe, le directeur général** est le gardien de la planification stratégique. Entouré de l'équipe de direction, il détermine les orientations prioritaires pour assurer le développement de la ville et maintenir des services de qualité à la population. Il assure le suivi, supervise et coordonne les activités entre les services municipaux. De plus, il assure un lien entre les membres du conseil municipal et l'administration sur toute question économique, financière, opérationnelle et administrative. Il veille également à faire appliquer les décisions du conseil municipal. La direction générale compte une division dédiée au **développement économique** qui assure une vision globale et cohérente de l'économie du territoire et de son développement industriel, commercial, économique et touristique.

La **Direction greffe et affaires juridiques** assure le suivi des séances du conseil municipal et des comités pléniers, applique les procédures requises pour l'entrée en vigueur des règlements, apporte le soutien juridique général nécessaire à l'ensemble de l'organisation, gère les demandes d'accès à l'information et est responsable des archives et de la gestion documentaire de la Ville. Elle s'occupe des constats d'infraction sur les terrains municipaux et des procès devant la cour municipale. Elle gère également les réclamations contre la Ville et la représente dans les litiges avec des tiers. Tous les quatre ans, cette direction préside les élections municipales. Elle fait également partie du conseil d'administration de la Régie de police de Memphrémagog et assure la préparation et le suivi des rencontres.

La **Direction communications, technologies et services aux citoyens** veille à ce que l'information municipale soit transmise de façon claire et cohérente aux différents publics. Elle a recours à différents outils de communication pour informer, sensibiliser et interpeller la population sur l'ensemble des sujets qui concernent la vie municipale. Elle est responsable de la gestion quotidienne des plaintes et requêtes et veille au soutien et à l'évolution technologique de la Ville. La direction compte trois divisions: Communications / Service aux citoyens / Technologies de l'information.

La **Direction culture, sports et vie communautaire** a comme mission de favoriser l'accessibilité à la culture, aux sports, au plein air et espaces verts, aux loisirs et à la vie communautaire afin de contribuer significativement à l'épanouissement, à la santé globale et à la qualité de vie de la communauté, en collaboration avec les partenaires du milieu.

Elle élabore, met en oeuvre et assure le suivi des politiques et des programmes pour soutenir les actions du milieu associatif. Elle analyse également les divers projets et demandes du milieu, assure la gestion de plusieurs programmes et événements, en plus d'organiser des activités de reconnaissance. Elle gère l'aréna, la Bibliothèque, l'Espace culturel de Magog, le Centre d'arts visuels de Magog et le centre communautaire. La direction compte quatre divisions : Sports, Activités physiques et Plein air / Culture, Bibliothèque et Patrimoine / Loisirs et Vie communautaire / Parcs et Espaces verts.

La **Direction environnement et infrastructures municipales** organise, dirige et contrôle les activités et les opérations en lien avec la conception, la construction et la réfection des infrastructures municipales.

Cette direction veille également à planifier, coordonner et mettre en oeuvre des politiques et des plans d'action pour assurer la préservation et la qualité de l'environnement. Elle sensibilise la population sur les différentes sphères du développement durable en plus d'avoir un rôle de conseiller pour les projets en lien avec l'eau, la qualité de l'air, les milieux naturels, la foresterie urbaine et la qualité des sols. La direction compte trois divisions : Bâtiments / Environnement / Ingénierie.

Les activités de la **Direction de la planification et développement du territoire** sont au coeur de la planification du développement de la ville de Magog. Elle est responsable de l'urbanisation de la ville et de faire respecter les règlements qui régissent la municipalité. Elle participe à la conception des modifications de la réglementation de zonage, analyse et traite les projets de réaménagement immobiliers. Elle émet des permis de construction, certificats et attestations et effectue des inspections. La direction compte deux divisions: Permis et inspection / Urbanisme.

Au coeur de l'organisation, la **Direction des ressources humaines** exerce un « leadership » corporatif afin d'entretenir une gestion saine et équitable du capital humain dans le respect des valeurs organisationnelles.

Elle s'assure notamment de :

- Agir comme partenaire d'affaires et expert-conseil en offrant des solutions RH performantes adaptées aux besoins des gestionnaires et de l'organisation, permettant ainsi aux services de réaliser leurs objectifs;
- Favoriser le maintien d'un environnement sain, stimulant et sécuritaire permettant l'attraction, la mobilisation et la rétention du personnel qualifié et assurant le développement du potentiel;
- Gérer le processus et assurer un traitement conforme de la paie pour l'ensemble du personnel.

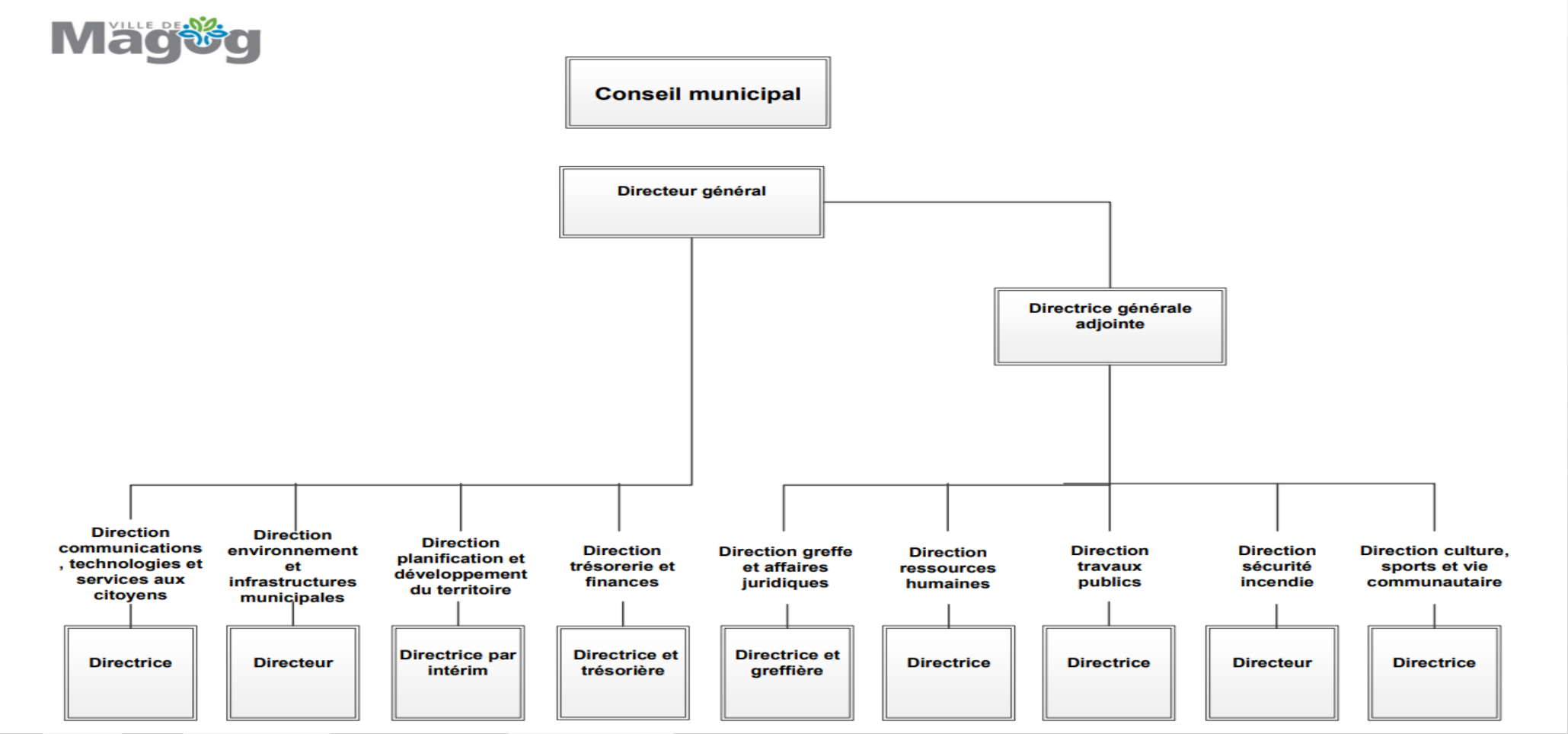
La **Direction du service de sécurité incendie** veille sur la population 24 h/24, et ce, 7 j/7. Sa principale mission est de diminuer les pertes humaines et matérielles attribuables aux incendies sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, elle intervient lors d'opérations de mesures d'urgence (feu, sauvetage, etc.) et met en place des mesures de prévention. La direction compte deux divisions : Intervention / Prévention.

La **Direction des travaux publics** veille à l'entretien des infrastructures municipales, du réseau hydroélectrique et de la flotte de véhicules. Elle voit aussi à la planification des activités de déneigement. L'éclairage de rues et la signalisation routière font également partie des opérations dont elle assure la planification et la gestion pour assurer un milieu de vie sécuritaire. La direction compte cinq divisions : Bâtiments / Voirie, aqueduc et égouts / Hydro-Magog (opérations) / Mécanique / Gestion des eaux.

La **Direction trésorerie et finances**, conformément aux lois, règlements, politiques et procédures en vigueur ainsi qu'aux différentes normes généralement reconnues, réalise toutes les activités requises pour la gestion financière de la Ville. Elle prépare le budget annuel qui est un élément clé du système de taxation et de contrôle financier. Elle voit au maintien et au suivi de :Évaluation foncière, taxation, budget de fonctionnement, immobilisations, service de la dette, surplus, plan triennal d'immobilisations, régimes de retraite, appels d'offres, activités financières de la Régie de police de Memphrémagog.

La direction est aussi responsable d'accomplir la comptabilisation des activités de la Ville, de percevoir les revenus et de payer les comptes. Elle fait également partie du conseil d'administration de la Régie de police de Memphrémagog et assure la comptabilité liée de cette dernière. Cette direction voit également aux bonnes relations avec les citoyens en veillant à la gestion quotidienne des plaintes et des requêtes grâce au Service GO. La direction compte quatre divisions : Approvisionnement / Comptabilité et budget / Hydro-Magog (volet administration) / Revenus.

ORGANIGRAMME



NOTRE DÉMARCHE

Notre plan s'inscrit dans un processus continu et évolutif qui, nous l'espérons, facilitera l'intégration et la participation des personnes handicapées à la vie active du 21e siècle. Il vient s'ajouter aux gestes significatifs que la Ville de Magog a posés pour contribuer à la mise en place d'une culture organisationnelle.

Ce plan répond aussi à l'obligation de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

« Ensemble, nous avons le pouvoir d'agir pour une pleine intégration des personnes handicapées au sein de notre société. »

Le plan d'action est un outil de référence pour les différents intervenants du réseau municipal et un outil de communication pour la population. Les actions identifiées pour l'année 2025 s'articulent en onze (11) champs d'interventions:

- ❑ Accessibilité des édifices municipaux ouverts au public
- ❑ Accessibilité des parcs et espaces verts
- ❑ Administration municipale
- ❑ Bibliothèque
- ❑ Communication et information
- ❑ Circulation, signalisation et stationnements
- ❑ Culture, sports et vie communautaire
- ❑ Emploi et formation
- ❑ Habitation
- ❑ Sécurité (en milieu résidentiel et dans le milieu de vie)
- ❑ Transport

Afin de faciliter la lecture et d'être en mesure de déterminer rapidement les actions à prendre dans les différents champs d'activités, le plan d'action est présenté sous forme de tableau. Chacun y présente:

- ❑ Un obstacle priorisé
- ❑ Un objectif général
- ❑ Des mesures retenues
- ❑ Des indicateurs
- ❑ Les responsables de la réalisation
- ❑ L'échéancier de réalisation

En adoptant ce plan d'action, le conseil municipal indique clairement le rôle que souhaite jouer le secteur municipal, en collaboration avec le milieu, pour offrir une qualité de vie à tous ses citoyennes et ses citoyens. Il s'engage ainsi à la mise en place d'actions concrètes pour créer un milieu de vie où chacun peut participer activement à la vie économique et sociale de la communauté, et ce, avec autonomie et dignité.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Les gestionnaires des différents services municipaux ne sont pas tous sensibilisés aux réalités des personnes vivant avec un handicap, de ce fait, ils ne mettent pas en priorité la réduction des obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	S'assurer que chaque direction de la Ville s'engage auprès des personnes handicapées à appliquer les mesures retenues dans le plan d'action triennal adopté par la Ville.	Lors de la mise à jour annuelle du plan d'action pour l'accessibilité des personnes handicapées, en faire la diffusion auprès des employés et des différentes directions de la ville (présentation lors d'une rencontre des cadres et envoi courriel à tous).	Diffusion d'un communiqué interne.	Direction culture, sports et vie communautaire	Annuellement
		Faire un rappel deux fois par année pour s'assurer de l'application du plan d'action par toutes les directions et ainsi s'outiller pour compléter le bilan de l'année.	Envoi d'un rappel deux fois par année.	Direction culture, sports et vie communautaire	Annuellement
		Sensibiliser le comité consultatif d'urbanisme à l'importance d'aménager des parcours sans osbtacle.	Tenue d'une présentation sur le sujet.	Division sports et vie communautaire Division urbanisme, permis et inspection.	Annuellement
Les personnes handicapées rencontrent des obstacles dans la recherche d'emploi.	Assurer l'engagement du conseil municipal au programme de l'accès à l'égalité à l'emploi.	Assurer le maintien et la mise à jour du programme d'accès à l'égalité à l'emploi.	Maintien et mise à jour du programme.	Direction générale Direction des ressources humaines	Annuellement
	ACTIONS ANNUELLES (PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2026)				
Manque de concertation entre la Ville et les organismes travaillant auprès des personnes handicapées. De ce fait, il est difficile d'assurer la coordination des actions et la diffusion des informations.	Alimenter, animer le comité aviseur (de suivi du Plan d'intégration des personnes handicapées), et ce, afin d'assurer le suivi du développement et de la mise en œuvre du plan.	Tenir, annuellement une à deux rencontres avec les gens du comité aviseur.	Planification de deux rencontres annuellement.	Direction culture, sports et vie communautaire Organismes travaillant auprès des personnes handicapées ou à la défense de leurs droits Citoyens handicapés engagés	2026 pour devenir, une action continue par la suite.
		Entretenir des contacts téléphoniques et courriels en cours d'année pour assurer un suivi des actions.	Nombre de démarches (courriels, téléphones) effectuées.		

ACCESSIBILITÉ AUX ÉDIFICES MUNICIPAUX (OUVERTS AU PUBLIC) ET LIEUX PUBLICS

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Certains commerces et institutions du milieu sont mal adaptés ou sont difficiles d'accès pour les personnes ayant des incapacités liées à la motricité.	Assurer aux personnes handicapées un accès sécuritaire et adapté à leurs besoins.	Maintenir l'application de la réglementation municipale et du Code national du bâtiment visant à assurer aux personnes handicapées un meilleur accès aux bâtiments et équipements lors de l'émission des permis.	À chaque émission de permis que l'application de la réglementation municipale et du Code national du bâtiment est transmis aux promoteurs.	Division urbanisme, permis et inspection Division ingénierie	Annuellement
Les cafés-terrasses relevant du domaine public ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées.	Maintenir l'accessibilité aux terrasses extérieures du domaine public au centre-ville.	Maintenir l'obligation d'accessibilité universelle pour les terrasses installées sur le domaine public.	Nombre de terrasses implantées.	Division urbanisme, permis et inspection	Annuellement
Les services de la Direction du greffe et des affaires juridiques situés au 2e étage de l'hôtel de ville ne sont pas facilement accessibles aux personnes handicapées (cour municipale, paiement de contravention, etc.)	Assurer aux personnes handicapées un accès aux différents services du greffe et des affaires juridiques en adaptant la façon de faire habituelle, selon les limitations de la personne à servir.	Tenir certaines auditions de la Cour municipale au rez-de-chaussée lorsqu'une personne handicapée est défenderesse.	Nombre d'auditions de la Cour municipale réalisées au rez-de-chaussée.	Direction du greffe et des affaires juridiques	Annuellement
		Rendre disponibles plusieurs documents en ligne.	Nombre de documents disponibles en ligne.		
		Lorsqu'une personne handicapée se présente à l'Hôtel de Ville, que ce soit pour la Cour ou le Greffe, une personne de la direction se rend au rez-de-chaussée pour traiter la demande du citoyen (que ce soit pour une information ou le traitement de constats d'infraction).	Nombre de demandes traitées au rez-de-chaussée.		
		Tenir certains procès en visioconférence en offrant une aide à la personne pour l'utilisation de cette technologie, si nécessaire.	Nombre de procès fait en visioconférence.		

ACCESSIBILITÉ AUX ÉDIFICES MUNICIPAUX (OUVERTS AU PUBLIC) ET LIEUX PUBLICS

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS ANNUELLES (PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2026)				
Les édifices municipaux ayant pour vocation les loisirs, les sports et la culture ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées.	Assurer l'accessibilité universelle, et ce, en totalité du bâtiment Complexe deux glaces (future aréna de Magog).	Suivre l'évolution du projet Complexe deux glaces et s'assurer de l'accessibilité universelle, selon le Code du bâtiment en vigueur. Un comité de partenaires a été créé avec l'implication de citoyens dont une personne handicapée qui s'assure de la vigie sur l'accessibilité. *https://www.ville.magog.qc.ca/ville-de-magog/grands-projets/#communications-arena*	Rappel annuel sur l'accessibilité aux dirigeants municipaux.	Direction de l'environnement et des infrastructures municipales Division sports et vie communautaire Bureau de projets	Depuis 2025 (jusqu'à la construction)
		Former un comité de partenaires en incluant une personne handicapée qui s'assure de la vigie sur l'accessibilité universelle.	Nombre de rencontres.	Direction de l'environnement et des infrastructures municipales Division sports et vie communautaire Bureau de projets et citoyens	2026
	Assurer l'accessibilité universelle, et ce, en totalité à la bibliothèque de Magog.	S'assurer que, dans l'ensemble des travaux extérieurs du bâtiment de la bibliothèque Memphrémagog, nous y retrouverons l'ajout d'un abri permanent facilitant l'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite. *https://www.ville.magog.qc.ca/ville-de-magog/grands-projets/#communications-travaux-bibliotheque*	Installation d'un abri permanent facilitant l'accès au bâtiment.	Division des bâtiments Division culture, bibliothèque et patrimoine	2026

BIBLIOTHÈQUE

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Peu de livres sont disponibles pour les personnes ayant un handicap visuel ou auditif.	Élargir la sélection des livres large vision et rendre accessible la lecture aux personnes ayant un handicap visuel.	Investir pour l'acquisition de livres sonores et de livres large vision (gros caractères) en remplacement des imprimés courants.	Nombre de livres adaptés acquis.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement
		Aider les utilisateurs dans leurs recherches pour accéder facilement aux collections adaptées.	Nombre d'utilisateurs desservis.		Annuellement
		Offrir un service de livraison dans certaines résidences pour aînés et au CHSLD pour approvisionner les personnes qui désirent des documents sonores ou en braille.			
Il est parfois difficile pour les personnes handicapées de consulter les livres classés sur les rayons en hauteur.	Rendre accessible l'ensemble des livres à tous les usagers.	Un commis aux prêts aide la personne handicapée à prendre les livres qu'elle désire sur les rayons.	Nombre d'utilisateurs desservis.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement
La collection de la bibliothèque n'est pas accessible à certaines personnes en raison de leur incapacité ou de leur perte d'autonomie.	Permettre aux personnes aînées en perte d'autonomie et aux personnes handicapées de faire de la lecture en leur facilitant l'accès à la collection de la bibliothèque, et ce, malgré leurs limitations.	Offrir un service de livraison dans certaines résidences pour aînés et au CHSLD pour approvisionner les personnes qui désirent des documents sonores ou en braille.	Nombre d'utilisateurs desservis.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement
Les clients ayant un handicap ne peuvent pas utiliser leur triporteur ou quadriporteur à l'intérieur.	Rendre accessible la bibliothèque pour les personnes qui ne peuvent marcher et utiliser leur triporteur ou quadriporteur à l'intérieur.	Prêter sur demande, un fauteuil roulant pour la durée de leur séjour à la bibliothèque.	Nombre de prêts.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement
		Publiciser le service offert. Une affiche est apposée sur le babillard du hall d'entrée de l'Espace culturel donnant accès à l'ascenseur pour accéder à la bibliothèque et indique que les quadriporteurs doivent rester dans le hall d'entrée et qu'un fauteuil roulant est à leur disposition dans la bibliothèque (la bibliothèque se trouve à l'étage supérieur).	Diffusion de l'affiche.		
Peu d'activités sont accessibles pour les adultes handicapées de 21 ans et plus.	Bonifier les activités pour les adultes handicapées de 21 ans et plus.	Accueillir sur une base régulière les adultes qui font partie du groupe Centre d'activités de jour adultes 21 ans et plus, géré par les organismes Han-Droits et les Fantastiques	Nombre de visites.	Division culture, bibliothèque et patrimoine Han-Droits	Annuellement (sur une **base régulière depuis 2021**)

BIBLIOTHÈQUE

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Peu de livres sont disponibles pour les enfants ayant un handicap auditif.	Soutenir les enfants sourds et leur entourage dans l'apprentissage du langage LSQ.	Promouvoir et renouveler au besoin la collection de livres spécialement conçus pour les enfants sourds soutenant l'apprentissage du langage LSQ (langage signé québécois).	Nombre de livres adaptés acquis.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement (sur une **base régulière depuis 2021**)
Peu d'outils pour les parents vivant avec des enfants ayant un ou des troubles de développement.	Offrir le programme "Biblio Jeu" (programme d'orthophonie) à la bibliothèque.	Offrir toutes les deux semaines des ateliers d'orthophonie aux parents d'enfants ayant des troubles de développement afin de s'approprier le programme de "Biblio Jeu".	Nombre d'ateliers et de participants.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement (sur une **base régulière depuis 2021**)
La bibliothèque ne possède pas ou très peu d'équipements spécialisés pour l'accueil d'enfants handicapés.	Rendre accessible de l'équipement spécialisé afin d'offrir une plus belle expérience aux enfants handicapés.	Mettre à la disposition des visiteurs des coussins dynamiques gonflables.	Nombre de coussins disponibles.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement (sur une **base régulière depuis 2021**)
Les employés municipaux n'ont pas toujours les connaissances requises en matière d'accueil et de dispensation de services d'accommodements et de moyens de communication dédiés à l'accueil des personnes handicapées.	Sensibiliser et former les employés municipaux pour leur permettre de mieux accueillir et servir les personnes handicapées qui fréquentent la bibliothèque pour y obtenir des services.	Offrir au personnel de la bibliothèque une formation spécifique sur les problèmes auditifs et les techniques d'intervention, afin de desservir plus adéquatement la clientèle aux prises avec cette incapacité.	Nombre d'employés formés.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement (**depuis 2021 et selon les besoins**)
Les personnes handicapées manquent parfois d'outils et d'activités pour stimuler leurs fonctions cognitives.	Offrir des activités qui visent à stimuler les fonctions cognitives.	Offrir des ateliers hebdomadaires (mercredi) du programme "Gym Neurones" qui vise à développer et soutenir des habiletés nécessaires pour mener une vie active.	Nombre d'ateliers et de participants.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement (sur une **base régulière depuis 2024**)
Certaines personne handicapées ou vulnérables ont une défavorisation financière.	Permettre un accès plus facile à la location de DVD.	Offrir le prêt gratuitement de DVD.	Nombre de prêts.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement (sur une **base régulière depuis 2023**)

BIBLIOTHÈQUE

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
	ACTIONS ANNUELLES (PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2026)				
Certaines personnes handicapées ont du mal à se retrouver dans la bibliothèque et trouver les livres qu'ils désirent.	Permettre aux personnes handicapées d'avoir un service adapté à leurs besoins.	Créer un poste d'aide aux lecteurs (mobilier adapté pour un fauteuil roulant).	Ajout d'un poste d'accueil adapté.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	2026
		Former et outiller les commis de bibliothèque afin d'offrir un accompagnement personnalisé selon les besoins exprimés.	Nombre de gens déservis.		
Les membres de l'organisme Entraide Vision Memphrémagog ne connaissent pas les services auxquels ils pourraient avoir droit à la bibliothèque municipale.	Faire connaître aux membres les services adaptés qui sont offerts.	Planifier et animer une rencontre d'information auprès des membres.	Tenue de la rencontre	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Automne 2026

CIRCULATION, SIGNALISATION ET STATIONNEMENTS

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Devant les commerces, dans les stationnements de la ville, lors des événements, le nombre de places de stationnement spécifiques pour les voitures des personnes handicapées est parfois insuffisant malgré l'obligation de respecter les normes du Code canadien concernant les stationnements.	Respecter les normes du Code canadien concernant les stationnements.	Vérifier lors de l'émission de permis que le nombre d'espaces réservés soit suffisant.	Nombre de permis émis et vérifiés.	Division urbanisme, permis et inspection	Annuellement
		Assurer la mise en application du règlement municipal de zonage qui prévoie au-delà de deux fois plus d'espaces de stationnement pour les personnes handicapées que le nombre requis par le Code national du bâtiment (3.8.2.2 p. 3-116) lorsqu'un parcours sans obstacle est exigé.	Application du règlement municipal de zonage.		
		S'assurer de la disponibilité d'espaces réservés aux personnes handicapées lors, d'événements spéciaux organisés par la municipalité.	Vérification du nombre d'espaces réservés pour chaque événement.	Direction culture, sports et vie communautaire Promoteurs d'événements divers	Annuellement
		De la mi-mai à la mi-octobre, Magog bénéficie d'un marché public, tous les dimanches de 10 h à 13 h. Ce dernier est installé à la plage des Cantons. Une attention particulière est apportée afin de réserver des places de stationnement à proximité du marché, pour toute personne à mobilité réduite.	Nombre de places réservées.		
Les horodateurs sont difficilement accessibles pour les personnes handicapées.	Assurer une accessibilité universelle aux horodateurs existants et à ceux à venir.	S'assurer que les horodateurs installés dans les stationnements Cabana, Pointe Merry, du Moulin et Plage des Cantons, restent facilement accessibles aux personnes handicapées.	Horodateurs accessibles.	Division parcs et espaces verts	Annuellement
		Exiger que tout nouvel horodateur installé dans des stationnements municipaux réponde aux exigences d'accès universel soit: installé à une hauteur adéquate, que l'aménagement autour des bornes de paiement tienne compte des normes de conception pour l'accessibilité universelle.	Accessibilité universelle intégrée lors de la planification des nouveaux horodateurs.		

CIRCULATION, SIGNALISATION ET STATIONNEMENTS

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Peu de sensibilisation au sujet du respect des espaces de stationnement pour personnes handicapées	Sensibiliser les gens au respect des stationnements pour personnes handicapées.	À la bibliothèque, nous constatons régulièrement que les places réservées pour les personnes handicapées sont occupées par des automobiles sans vignette spéciale. Un rappel poli leur est fait avec une note dans le pare-brise.	Nombre de rappels distribués.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement
		Lors de la tournée des préposés dans les différents stationnements sous la responsabilité de la Ville, ceux-ci s'assurent du respect des aires de stationnement réservées pour les personnes handicapées.	Nombre de constats émis.	Préposés au stationnement de la Ville	
		Participer à la campagne provinciale de sensibilisation aux stationnements réservés aux personnes handicapées. Appliquer la règlementation prévue en faisant des opérations régulières.	Mise en place de l'opération policière.	Régie de police Memphrémagog	
Certains trottoirs construits il y a plus de 25 ans n'ont pas de bateaux pavés ou de rampes d'accès.	S'assurer que les devis pour la rénovation et la construction des nouveaux trottoirs prévoient qu'ils soient équipés de bateaux.	S'assurer dans nos travaux d'infrastructures que les trottoirs soient conformes.	Accessibilité universelle intégrée lors de la planification des travaux.	Division génie civil	Annuellement
À certains endroits, l'asphalte est parfois affaissé devant les bateaux pavés ou les rampes d'accès des trottoirs, ce qui rend l'accessibilité plus difficile.	Appliquer le programme d'entretien préventif des accès afin de s'assurer de réparer les affaissements de l'asphalte devant les bateaux pavés ou les rampes d'accès des trottoirs.	Les bateaux des trottoirs sont inspectés et ajustés pour s'assurer qu'ils sont bien au niveau afin d'aider les personnes ayant un handicap visuel et permettre ainsi de réduire le nombre de chutes et de s'assurer que l'accès aux fauteuils roulants et aux triporteurs ne soit pas compromis.	Inspection annuelle des bateaux de trottoirs.	Division voirie	Annuellement

CIRCULATION, SIGNALISATION ET STATIONNEMENTS

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
La circulation sur les trottoirs et dans les rues est difficile pour les personnes handicapées durant la période hivernale.	Maintenir la procédure établie pour assurer la circulation fluide sur les trottoirs et les rues en hiver.	Assurer rapidement l'entretien et le nettoyage des rues afin de faciliter le déplacement des personnes ayant une incapacité liée à la mobilité.	Entretien et nettoyage réalisés.	Division voirie	Annuellement
		Sensibiliser les employés affectés au déneigement aux difficultés auxquelles sont confrontées les personnes handicapées durant la saison hivernale.	Nombre d'employés sensibilisés.		
		Exercer un suivi en matière de déneigement des abords et des abribus à proximité des centres de grand achalandage comme les hôpitaux, les écoles et les centres de réadaptation.	Déneigement des abords et des abribus réalisés.		
Lors de tempêtes de neige (20 cm et plus), la circulation est difficile et même impossible sur certains trottoirs en fauteuils roulants ou en triporteurs.		Ramasser rapidement la neige entre les trottoirs et les rues après une tempête pour l'ensemble de la Ville.	Neige ramassée rapidement.		
Les petites roches utilisées l'hiver sur les trottoirs et sur la chaussée augmentent le risque de chute.	Diminuer le risque de chute sur les trottoirs et la chaussée de la Ville.	Ajouter 2 quarts de travail (soir et nuit) pour une durée de 5 semaines sur les deux balais mécaniques le printemps.	2 quarts de travail ajoutés pour une durée de 5 semaines.	Division voirie	Annuellement
L'école primaire Sainte-Marguerite accueille des enfants handicapées. Lors de tempêtes de neige, l'accès est difficile à cause des accumulations de neige.	Rendre accessible l'école Sainte-Marguerite aux enfants handicapés fréquentant l'institution.	Lors des opérations de déneigement, le secteur est priorisé pour enlever la congère résiduelle de neige entre le trottoir et la rue afin qu'il n'y ait aucun obstacle à l'accessibilité et que le stationnement pour les véhicules faisant le transport adapté soit facilité.	Opération de déneigement effectuée.	Division voirie	Annuellement
Difficulté pour les malvoyants à traverser la rue	Rendre accessibles et sécuritaires les artères principales pour les malvoyants.	Ajouter des feux sonores sur demande et assurer la qualité et l'entretien de ceux déjà en place.	Nombre de feux sonores ajoutés.	Division voirie Division Hydro-Magog	Annuellement
		Appuyer techniquement et matériellement, le Conseil des aveugles Memphrémagog dans l'organisation d'une activité de mobilisation sociale, dans le cadre de la Semaine des personnes handicapées. Cette activitéé vise à inciter à la vigilance et à la courtoisie sur la voie publique en présence de personnes utilisant une canne blanche ou un chien guide. *https://conseildesaveuglesdememphremagog.com/activites/*	Réalisation de l'activité.	Division sports et vie communautaire Régie de police Memphrémagog Conseil des aveugles Memphrémagog	Annuellement

CIRCULATION, SIGNALISATION ET STATIONNEMENTS

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Certains secteurs de la Ville n'offrent pas des conditions maximales pour assurer des déplacements sécuritaires et conviviaux chez les personnes handicapées.	Assurer des déplacements sécuritaires et conviviaux dans les environs du centre hospitalier Memphrémagog.	Former les autorités municipales au concept de "zone santé" en collaboration avec la Direction de la santé publique de l'Estrie.	Tenue de la formation.	Direction planification et développement du territoire	Annuellement (sur une **base régulière depuis 2024**)
Les usagers et les citoyens sont peu sensibilisés et informés sur les règles à respecter et l'utilisation sécuritaire en lien avec l'usage des aides à la mobilité motorisées (AMM)	Permettre un usage efficient et sécuritaire en lien avec l'usage de véhicules d'aides à mobilité motorisées (AMM)	Sensibiliser et former les acteurs concernés par les règles de conduite des AMM lorsqu'ils circulent sur la voie publique de même que dans les édifices et les lieux publics.	Nombre de personnes formées.	Régie de police Memphrémagog Direction culture, sports et vie communautaire	Annuellement
		Diffuser au sein de notre réseau le guide de circulation- Aides à la mobilité motorisée, produit par le ministère des Transports suite à un projet pilote.	Diffusion du guide de circulation.		
		Collaborer à l'organisation et à l'animation de rencontres d'information sur les déplacements sécuritaires des utilisateurs d'AMM. *(En 2025: Formation à la Maison des aînés / Formation auprès de l'équipe des surveillants cyclistes de la MRC Memphrémagog)*	Nombre de rencontres d'information réalisées.		
	ACTIONS ANNUELLES (PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2026)				
Les usagers et les citoyens sont peu sensibilisés et informés sur les règles à respecter et l'utilisation sécuritaire en lien avec l'usage des aides à la mobilité motorisées (AMM).	Permettre une cohabitation plus saine et sécuritaire entre les véhicules réguliers et l'usage des véhicules d'aides à mobilité motorisées (AMM)	Publiciser sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Ville, des consignes de sécurité.	Diffusion sur nos réseaux sociaux.	Direction des communications et des technologies de l'information Division sports et vie communautaire	2026
La circulation sur les trottoirs et la rue Principale Est (incluant ses secteurs environnants) est difficile pour les personnes handicapées.	Assurer l'inclusivité des personnes à mobilité réduite dans le réaménagement de la rue Principale Est (secteur Dominion Textile).	Prévoir l'ajout de plaques podotactiles, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Principale Est.	Nombre de plaques podotactiles	Direction planification et développement du territoire	2026
		Ajouter un feu sonore.	Installation du feu sonore.		

COMMUNICATIONS et INFORMATION

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Séances du conseil municipal non accessibles pour certaines personnes handicapées.	Rendre accessibles les séances du conseil.	Diffuser les séances du conseil municipal sur une chaîne locale, sur le site Internet de la municipalité, sur YouTube et sur FACEBOOK. Les gens peuvent également appeler au 819 843-3333 poste 444 pour poser leurs questions.	Nombre de séances diffusées à la télévision et sur le WEB.	Direction des communications et des technologies de l'information	Annuellement
Pour les personnes handicapées, les déplacements et l'accès sont difficiles pour venir rencontrer les employés municipaux afin d'obtenir diverses informations municipales.	Diffuser les informations municipales en dehors des bâtiments municipaux.	Maintenir à jour et bonifier l'information diffusée sur les médiaux sociaux de la Ville: site Internet, Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.	Mise à jour et bonification de l'information lors de la diffusion.	Direction des communications et des technologies de l'information Division sports et vie communautaire	Annuellement
		Diffuser l'insertion de l'Écho municipal qui donne de l'information d'intérêt pour les citoyens dans le Reflet du Lac, livré hebdomadairement dans tous les foyers. (l'écho est mensuel et non hebdomadaire)	Nombre de diffusions dans l'Écho municipal.		
Les personnes handicapées n'ont parfois pas la chance de se faire entendre ou d'émettre leur opinion face aux divers services municipaux.	Continuer de donner la parole aux citoyens vivant avec une situation de handicap.	Inciter les citoyens à utiliser le "Service GO" ou les outils de communications numériques pour s'exprimer ou demander de l'information sur tout sujet en lien avec les services municipaux.	Nombre de demandes de "Service GO".	Direction des communications et des technologies de l'information	Annuellement
		Donner accès à tous les citoyens afin de donner leur opinion sur certains projets en participant activement à chacune des consultations publiques que la Ville fait au cours d'une année. Ces dernières sont toutes télédiffusées et webdiffusées en direct. Tout le monde peut y assister et participer même à distance. Ceci est en lien avec la Politique de participation citoyenne. *https://www.ville.magog.qc.ca/ville-de-magog/consultations-citoyennes/ (très variable, environ 60/consultation)*	Nombre de consultations et de participants.		

COMMUNICATIONS et INFORMATION

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Méconnaissance et manque de sensibilisation de la population en général face au vécu et à l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées.	Sensibiliser la population sur le vécu et l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées.	Diffuser le plan d'action d'accessibilité universelle sur le site internet de la ville avec le bilan annuel des réalisations faites ou en cours de réalisation. *https://www.ville.magog.qc.ca/ville-de-magog/politiques-et-reglements/#politiques*	Diffusion du plan d'action.	Direction culture, sports et vie communautaire Direction des communications et des technologies de l'information	Annuellement
		Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQOH), en juin, par une parution dans le journal local. (dans l'écho municipal).	Diffusion d'une publicité de la Semaine québécoise des personnes handicapées.		
		Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQOH), en juin, sur les médias sociaux de la Ville (site Internet, Facebook, Magnet et enseignes numériques).			
		Souligner la Journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre par une parution dans le journal local. (dans l'écho municipal).			
		Souligner la Journée internationale des personnes handicapées sur les médias sociaux de la Ville (site Internet, Facebook, Magnet et enseignes numériques).			
Difficulté de trouver l'information concernant les ressources locales et les organismes qui œuvrent auprès des personnes handicapées.	Rendre accessible l'information concernant les ressources locales et les organismes qui œuvrent auprès des personnes handicapées.	Regrouper l'information des différents organismes communautaires et services développés pour les personnes handicapées et diffuser l'information sur le site Internet de la Ville de Magog. *Nous avons un répertoire pour tous les organismes.* *https://www.ville.magog.qc.ca/habiter-magog/* *https://www.ville.magog.qc.ca/culture-sports-communaute/repertoire-des-organismes/*	Une section du site Internet de la Ville est consacrée aux personnes handicapées.	Direction culture, sports et vie communautaire Direction des communications et des technologies de l'information	Biannuellement

COMMUNICATIONS et INFORMATION

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Manque de visibilité des programmes «Aîné-Avisé» et «PAIR», qui permettent de maintenir un contact quotidien et rassurant avec les personnes dans le besoin.	Assurer la visibilité des programmes «Aîné-Avisé» et «PAIR» dans les différents outils de communication de la municipalité.	Promouvoir les programmes «Aîné-Avisé» et «PAIR» offerts par la Régie de police via les outils de communication de la Ville.	Nombre d'abondonnés et nombre d'appels.	Direction des communications et des technologies de l'information Division sports et vie communautaire	Annuellement
		Mise en place d'une nouvelle page web sur le site Internet de la Ville afin de promouvoir davantage les programmes «Aîné-Avisé» et «PAIR» offerts par la Régie de police *ville.magog.qc.ca/aines*			
Pour les personnes handicapées, il est parfois difficile d'obtenir diverses informations municipales.	Diffuser les informations municipales en dehors des bâtiments municipaux.	Diffuser de l'information municipale et d'intérêt public sur les trois (3) enseignes lumineuses aux entrées de la ville.	Diffusion de l'information sur les trois enseignes	Direction des communications et des technologies de l'information Direction des travaux publics	Annuellement
		S'assurer de prioriser le contenu ou les informations dédiées aux personnes handicapées lors de la programmation de l'affichage.	Nombre de publications dédiées aux personnes handicapées.		
	ACTIONS ANNUELLES (PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2026)				
Sur le site Internet de la Ville, l'information n'est pas facilement accessible pour les personnes handicapées.	Rendre plus accessible et complète l'information sur le nouveau site Internet de la Ville, en lien avec les personnes handicapées.	Lors de la programmation du nouveau site Internet municipal, s'assurer d'inclure des mesures pour les personnes handicapées. Le nouveau site sera conforme à la norme d'accessibilité WCAG AA. Il aura aussi la nouvelle fonctionnalité de grossir les caractères à même le menu.	Mise en place du nouveau site Internet.	Division sports et vie communautaire Direction des communications et des technologies de l'information	2026

EMPLOI et FORMATION

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Les personnes handicapées rencontrent des obstacles dans leur intégration et leur maintien.	Lors d'ouverture de postes à la Ville de Magog, permettre une intégration des personnes handicapées dans notre organisme.	La Direction des ressources humaines voit à l'application de son Programme d'accès à l'égalité à l'emploi, en tenant compte des nouvelles réalités pour l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés.	Application du programme.	Direction des ressources humaines	Annuellement
		Favoriser l'éligibilité des personnes handicapées dans le processus d'embauche de la Ville en accordant, à compétences égales, une préférence à une personne handicapée.	Nombre de personnes handicapées embauchées.		
	Permettre aux personnes ayant des incapacités légères d'occuper un emploi.	Poursuivre le partenariat avec le CFER en lien avec la récupération des vélos à l'écocentre, matériel qui sert à un plateau de travail pour personnes handicapées.	Partenariat poursuivi.	Division de l'environnement CFER	Annuellement
La Ville reçoit peu de candidatures de personnes handicapées.	Promouvoir les postes offerts à la Ville.	Informer les organismes de services de placement spécialisés pour les personnes handicapées de la région, de la disponibilité des postes lors du recrutement à l'externe.	Diffusion de l'information aux organismes concernés.	Direction des ressources humaines Orientation Travail Han-Droits	Annuellement
Les emplois et les postes de travail ne sont pas toujours adaptés en fonction des limitations des personnes handicapées.	Adapter les emplois et les postes de travail en fonction des limitations des personnes handicapées.	Lors de l'embauche ou du maintien à l'emploi d'une personne présentant un handicap, faire des accommodements et lorsque requis des ententes avec le syndicat pour modifier l'emploi ou analyser les modifications physiques nécessaires aux lieux et au poste de travail, et aménager l'organisation du travail pour permettre à l'employé handicapé d'accomplir adéquatement ses tâches.	Nombre d'adaptations réalisées.	Direction des ressources humaines	Annuellement

EMPLOI et FORMATION

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Les employés municipaux n'ont pas toujours les connaissances requises en matière d'accueil et de dispensation de services, d'accommodements et de moyens de communication dédiés à l'accueil des personnes handicapées.	Sensibiliser et former les employés municipaux pour leur permettre de mieux accueillir et servir les personnes handicapées qui fréquentent les bâtiments municipaux pour y obtenir des services.	Lors de la semaine québécoise des personnes handicapées (SQOH) en juin, inviter les employés à prendre quelques minutes pour aller naviguer sur la page ''Accueillir et servir tout le monde'' du site Internet de l'Office des personnes handicapées. *http://www.formation.ophq.gouv.qc.ca/*	Invitation aux employés diffusée.	Direction des ressources humaines et les services concernés	Annuellement
		Former les employés en première ligne avec le public pour leur permettre de communiquer plus adéquatement avec les personnes handicapées.	Nombre d'employés formés.		
		Outiller les employés sur la réalité des personnes handicapées, et ce, dans un souci d'offrir un accueil de qualité pour tous. Premièrement, la page "Accueillir et servir tout le monde" du site internet de l'Office des personnes handicapées: https://www.formation.ophq.gouv.qc.ca/ et deuxièmement, le plan d'action de la Ville de Magog en lien avec l'intégration des personnes handicapées.	Envoi d'un courriel incitant les employés à consulter le plan.		
Les personnes handicapées rencontrent des obstacles dans leur intégration et leur maintien à l'emploi.	Permettre aux personnes ayant des incapacités légères d'occuper un emploi.	Embaucher un jeune handicapé pour assurer l'animation de DG lors de journée spéciale ou d'événements spéciaux organisés par la Ville	Octroi de contrat d'animation de DJ à un jeune handicapé. *En 2025, deux contrats (Journée spéciale à l'aréna lors de la relâche scolaire et activité "Sunfest"*	Direction sports, culture et vie communautaire Aréna de Magog	Annuellement
		Le CFER, dans son nouveau plateau de travail visant la dépersonnalisation des vêtements, par un appui en offrant les habits usagés de ses pompiers.	Dons de vêtements	Direction de la sécurité et incendie CFER	Annuellement
		Créer des partenariats avec Défi Polyteck: entreprise d'économie sociale qui travaille dans le domaine des petits appareils réfrigérants et ventilateurs, donc la mission consiste à créer de l'emploi de qualité pour des personnes vivant avec différentes limitations fonctionnelles.	Octroi de contrat de réparation.	Division de l'environnement Défi Polyteck	Annuellement

HABITATION

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Difficile de veiller à l'application des règlements concernant l'habitation et les personnes handicapées.	Faire appliquer les règlements concernant l'habitation et les personnes handicapées.	Sensibiliser le personnel de la Division permis et inspections de l'importance à faire appliquer les normes d'accessibilité universelle.	Sensibilisation du personnel.	Division urbanisme, permis et inspection	Annuellement
Difficile pour les personnes handicapées qui doivent se déplacer pour rencontrer un inspecteur ou obtenir leur permis en personne.	Offrir les services via le site Internet de la Ville afin de limiter les déplacements.	Permettre la prise de rendez-vous en ligne avec un inspecteur ainsi que le dépôt des demandes de permis via le site Internet de la Ville.	Prise de rendez-vous en ligne accessible.	Division urbanisme, permis et inspection	Annuellement
	Offrir une plage horaire en personne pour les citoyens ayant plus de difficulté au niveau de la technologie ou contraints à un handicap qui ne leur permet pas d'accéder facilement aux informations sur le site Internet de la Ville	Ajouter une plage horaire sans rendez-vous et rencontre en personne.	Nombre de personnes se présentant à nos bureaux.	Division urbanisme, permis et inspection	Annuellement
Les personnes handicapées doivent assumer des frais supplémentaires en lien avec l'adaptation de leur domicile en raison de leur incapacité. Les coûts d'adaptation de domicile sont onéreux pour les personnes handicapées.	Faire connaître l'existence des programmes d'aide à l'adaptation de domicile et des petits établissements accessibles.	Inviter la MRC à réaliser une présentation des programmes disponibles auprès de la Division permis et inspection.	Réalisation d'une séance d'information.	Division urbanisme, permis et inspection	Annuellement
		Informer le public, sur le site Internet de la Ville, de la disponibilité de ces programmes gérés par la MRC Memphrémagog. *https://www.mrcmemphremagog.com/programmes-et-services/programmes-de-renovation/*	Diffusion de l'information.		
		Analyser l'opportunité d'éliminer les frais de permis municipaux et de dérogations mineures pour les aménagements résidentiels nécessaires à une personne handicapée dans le cadre du Programme d'adaptation du domicile.	Élimination des frais.		

HABITATION

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Nombre limité de logements adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées et des personnes aînées en perte d'autonomie.	Augmenter le nombre de logements adaptés.	Sensibiliser les propriétaires et les promoteurs au développement de logements adaptés.	Nombre de propriétaires et de promoteurs sensibilisés.	Division urbanisme, permis et inspection Conseil municipal	Annuellement
		Analyser les demandes de subventions ou d'allègement de taxes pour les propriétaires et pour les promoteurs qui désirent construire des logements adaptés.	Nombre de demandes reçues.		
		Assurer la présence d'un élu/administrateur sur le conseil d'administration de l'Office Municpale d'Habitation.	Présence d'un élu aux différentes rencontres du CA		
Difficulté de répertorier les logements adaptés. Les citoyens ne connaissent pas où se situent les habitations accessibles aux personnes handicapées sur le territoire de la Ville.	Faciliter la recherche de logements adaptés aux besoins spécifiques de la clientèle selon le handicap.	Répertorier les logements adaptés. Améliorer le répertoire des propriétés accessibles ou adaptées en vue de permettre aux citoyens et organismes œuvrant auprès des personnes handicapées de connaître où se situent ces habitations sur le territoire de la ville.	Mise à jour du répertoire. *https://logement-han.org/locataires/* *https://ressourcesrelais.com/repertoire-des-logements-a-louer/*	Han-Logements Équipe Ressources Relais	Annuellement
Normes règlementaires très sévères pour l'ajout de structure de mobilité pour les personnes handicapées.	Poursuivre les réflexions et les démarches afin de faciliter l'ajout de rampes pour personnes à mobilité réduite pour les constructions existantes.	Poursuivre les réflexions et les actions afin de réduire les marges applicables pour les rampes de personnes à mobilité réduite dans les cours. Dans le cadre de la révision du règlement de zonage.		Division urbanisme, permis et inspection	2025 (entrée en vigueur 6 mars 2025)
	Faciliter la construction de nouveaux logements adaptés.	Uitlisation des nouveaux pouvoir en urbanisme pour permettre la construction de deux immeubles de sept logements sur la rue Wilcox pour Logement Han *https://www.lerefletdulac.com/infolettre/magog-approuve-les-14-unites-de-logement-han-sur-la-rue-wilcox/* *https://www.ville.magog.qc.ca/communique-magog-autorisera-deux-projets-habitations-communautaires-et-sociales/*		Division urbanisme, permis et inspection Logement Han	2025 (entrée en vigueur 3 octobre 2025 résolution 322-2025)

LOISIRS, SPORTS, TOURISME, CULTURE ET CAMPS DE JOUR

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Les sites des festivals et événements populaires ne tiennent pas comptent parfois de l'accessibilité et des besoins spécifiques des personnes handicapées conséquemment, il est difficile pour eux de participer aux activités.	Permettre aux personnes handicapées de participer aux festivals et événements populaires se tenant sur notre territoire.	Sensibiliser les promoteurs d'événements que nous accompagnons, à porter une attention particulière à l'accessibilité universelle sur leur site et à leurs infrastructures mises en place (stationnement handicapé, rampe d'accès, toilettes portatives adaptées, etc.).	Nombre de promoteurs sensibilisés.	Direction culture, sports et vie communautaire	Annuellement
		Lors des événements populaires ou de spectacles se tenant dans les parcs de la Ville, il est toujours prévu la location de toilettes chimiques adaptées aux personnes handicapées	Nombre de location de toilettes chimiques adaptées.		
		Inciter les promoteurs à mentionner dans leur publicité l'accès aux personnes handicapées à leur festival et/ou événement.	Mention aux promoteurs lors de la rencontre de démarrage.		
Certaines activités de loisirs, culturelles et communautaires offertes ou organisées par la Ville présentent des obstacles à la participation des personnes handicapées.	Pour toutes activités organisées par la Ville, s'assurer de réduire au maximum les obstacles pouvant entraver la participation des personnes handicapées.	Lors de cérémonies au cours desquelles sont honorées des personnes handicapées, prendre les mesures nécessaires pour leur permettre de circuler librement et d'avoir accès facilement à la salle et à la scène, sans oublier l'accès à des toilettes adaptées pour eux.	Toilette et rampe accessibles.	Direction culture, sports et vie communautaire	Annuellement
		Prévoir systématiquement un bon emplacement pour les personnes handicapées afin qu'elles puissent participer pleinement (ex.: Lors de la soirée des bénévoles, porter une attention particulière pour asseoir les bénévoles malvoyants aux premières loges, afin qu'ils profitent au maximum de la soirée et voient bien l'action se déroulant sur la scène).	Nombre de places réservées.		
		Prévoir systématiquement des stationnements réservés aux personnes handicapées.	Nombre de stationnements réservés.		

LOISIRS, SPORTS, TOURISME, CULTURE ET CAMPS DE JOUR

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Il y a peu d'activités sportives spécifiques aux personnes handicapées.	Travailler en collaboration avec les organisateurs du Marathon de Magog (Courir en Estrie) pour améliorer l'offre d'équipement afin de donner accès aux personnes handicapées de participer à ce grand événement automnal à Magog.	Transporter et rendre accessible les trois (3) Kartus sur le site de l'événement du Marathon automnal de Magog.	Nombre d'usagers utilisant le Kartus lors de l'événement.	Division sports et vie communautaire Organisme Courir en Estrie	Annuellement (sur une **base régulière depuis 2024**)
	Travailler en collaboration avec Han-Droits pour améliorer l'offre d'équipement afin de donner accès aux personnes handicapées à des loisirs et démocratiser ainsi l'accessibilité au plein air pour tous.	Rendre accessible gratuitement trois (3) Kartus et assurer la gestion d'emprunt de ceux-ci.	Nombre d'emprunts annuels.	Division sports et vie communautaire Han-Droits	Annuellement (sur une **base régulière depuis 2024)**
		Rendre accessible gratuitement une (1) chaise/fauteuil « Hippocampe » qui peut-être utilisée été comme hiver (changement des flotteurs et des roues pour des skis).		Division sports et vie communautaire Division parcs et espaces verts Han-Droits	
		Prendre entente avec les gestionnaires du sentier glacé pour la gestion de la chaise/fauteuil « Hippocampe ».			
L'offre de service de loisirs pour les adolescents handicapés de 12 à 21 ans est insuffisante.	Bonifier les activités pour les adolescents handicapés.	Soutenir financièrement et collaborer à la mise sur pied et à la tenue d'un camp de jour spécifique et adapté pour la clientèle adolescente et proposer des locaux gratuitement pour la tenue des activités.	Soutien financier octroyé.	Division sports et vie communautaire Han-Droits	Annuellement
Des parents moins bien nantis ne peuvent inscrire leurs enfants handicapés dans les camps de jour.	Aider financièrement les parents désireux d'inscrire leurs enfants en camp de jour.	Ne pas majorer le coût d'inscription du camp de jour même si l'enfant nécessite un accompagnement spécialisé (parfois un ratio de 1 pour 1), offrir l'inscription au même coût pour tous les enfants, et ce, peu importe leur situation.	L'inscription reste au même coût.	Division sports et vie communautaire	Annuellement

LOISIRS, SPORTS, TOURISME, CULTURE ET CAMPS DE JOUR

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Faute de ressources spécialisées pour les accompagner, les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers.	Mettre en place une équipe d'employés spécialisés afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants handicapés dans notre communauté d'être inclus dans les camps de jour réguliers.	Embaucher une intervenante spécialisée en tant que responsable du volet intégration afin de superviser et d'encadrer le personnel au service des jeunes vivant un handicap ainsi que d'assurer un suivi avec les parents de ces derniers.	Embauche d'une ressource.	Division sports et vie communautaire	Annuellement
		Embaucher des accompagnateurs spécialisés pour intégrer des enfants âgés de 4 à 13 ans ayant les incapacités suivantes: incapacité auditive, trouble du spectre de l'autisme, déficience intellectuelle, trouble du langage et de la parole, trouble de comportement.	Nombre d'accompagnateurs embauchés.		
		Intégrer les professionnels du CSSS de Memphrémagog et l'organisme Han-Droits pour l'analyse et l'accompagnement de certains dossiers de jeunes au programme du camp de jour.	Nombre de collaborateurs.	CSSS de Memphrémagog Han-Droits Division sports et vie communautaire	
Le programme d'accompagnement en camps de jour fait l'objet de demandes croissantes.	Tenter de répondre à toutes les demandes d'accompagnement déposées dans une année, et ce, afin d'accueillir et d'intégrer le plus grand nombre d'enfants handicapés dans les camps de jour.	Embaucher des ressources humaines supplémentaires et spécialisées afin qu'aucune demande recevable ne soit refusée.	Nombre d'accompagnateurs embauchés.	Division sports et vie communautaire	Annuellement
Les animateurs des camps de jour qui accueillent les enfants handicapés, en plus de leur groupe régulier, ne sont pas suffisamment sensibilisés et formés face à cette clientèle spécifique.	Sensibiliser, former et outiller nos animateurs de camps de jour afin qu'ils puissent offrir un encadrement sécuritaire et efficient auprès des enfants handicapés en plus de favoriser leur intégration auprès des autres enfants du groupe.	Exiger que les animateurs et les accompagnateurs du camp de jour municipal détiennent leur diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) dans laquelle une section de formation est réservée pour aborder les besoins particuliers des enfants handicapés.	Nombre d'accompagnateurs formés	Division sports et vie communautaire	Annuellement
		Bénéficier du soutien du Centre intégré de santé et de services sociaux de Magog et TDAH Estrie à l'égard de l'accompagnement et de la formation des moniteurs du camp de jour qui encadrent les enfants handicapés.	Soutien des partenaires maintenu.		

LOISIRS, SPORTS, TOURISME, CULTURE ET CAMPS DE JOUR

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Il existe peu de financement pour embaucher des ressources spécialisées aux camps de jour, en vue d'accompagner adéquatement les enfants handicapées.	Trouver les ressources financières nécessaires, afin d'engager du personnel formé spécifiquement pour accompagner les enfants handicapés qui sont intégrés au camp de jour d'été.	Faire des recherches sur les sources potentielles de financement.	Nombre de dépôts de subvention.	Division sports et vie communautaire	Annuellement
		Déposer une demande de subvention au programme d'accompagnement en loisirs du ministère.	Dépôt d'une demande.		
Les camps de jour ne possèdent pas ou très peu d'équipement spécialisé pour l'accueil d'enfants handicapés.	Acquérir de l'équipement spécialisé afin d'améliorer le travail des accompagnateurs et d'offrir une plus belle expérience aux enfants handicapés.	Prévoir annuellement un budget pour le remplacement et/ou l'achat d'équipement spécialisé.	Somme prévue au budget pour équipement.	Division sports et vie communautaire	Annuellement
		Établir une liste des besoins selon la clientèle inscrite aux camps de jour et procéder à l'achat des équipements.	Liste des équipements acquis.		
En camps de jour, souvent les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme de disposent pas d'endroit pour retrouver leur calme	Identifier un local d'apaisement dans chaque école où se tient le Club été.	Avoir un local et avec des équipements spécialisés (tente, toutous lourds) pour aider au retour au calme dans chaque école et lors des sorties à la plage	Liste des équipements acquis et nombre de locaux d'apaisement offerts du Club été Magog.	Division sports et vie communautaire	Annuellement (sur une **base régulière depuis 2025**)
L'offre de service de loisirs pour les adolescents handicapés de 12 à 21 ans est insuffisante.	Bonifier les activités pour les adolescents handicapés.	Embaucher un interprète en langue des signes québéçoise pour intégrer deux enfants ayant une incapacité auditive afin qu'il puisse participer au Club ados et s'intégrer avec les autres adolescents.	Nombre d'adolescents incrits au Club Ados.	Division sports et vie communautaire	Annuellement (sur une **base régulière depuis 2025**)
	ACTIONS ANNUELLES (PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2026)				
Les activités accessibles ou adaptées offertes par la municipalité sont méconnues du public.	Informer de façon plus accrue les services de loisirs et/ou les activités accessibles aux personnes handicapées dans notre communauté.	Identifier à l'aide d'un logo quand une activité de loisir est accessible aux personnes handicapées notamment dans la programmation des activités de loisir et de culture, dans le journal local et sur les réseaux sociaux.	Nombre de logos apposés.	Division sports et vie communautaire Direction des communications et des technologies de l'information Han-Droits / Les Fantastiques	2026
Il y a peu d'activités de motricité pour les enfants d'âge préscolaire.	Travailler en collaboration avec le Centre sportif La Ruche afin d'offrir une offre d'activités libres avec du matériel de développement de la motricité.	Acheter et aménager le matériel spécialisé de développement moteur.	Mise en place du projet.	Division sports et vie communautaire Centre sportif La Ruche Programme Circonflexe (CSLE)	2026

ACCESSIBILITÉ DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Certaines rampes d'accès et certains dénivelés d'accès s'affaissent avec les années.	Rendre accessibles les rampes d'accès et les dénivelés d'accès.	Appliquer le programme d'entretien préventif des accès afin de s'assurer que le dénivelé soit dans les normes acceptables pour l'accessibilité des personnes en fauteuil roulant.	Application des normes du programme.	Division parcs et espaces verts LAMRAC (Association du Marais de la Rivière aux Cerises)	Annuellement
		Intégrer des équipements spécifiques dans les prochains parcs à aménager ou à réaménager.	Nombre d'équipements spécifiques ajoutés.		
Peu d'espaces verts en milieu naturel sont accessibles aux personnes handicapées.	Rendre accessibles et sécuritaires les sentiers du Marais de la Rivière aux Cerises	Maintenir entièrement balisé le réseau des sentiers du Marais de la Rivière aux Cerises pour les personnes handicapées.	Maintien des balises.	Division de l'environnement et des infrastructures municipales LAMRAC (Association du Marais de la Rivière aux Cerises)	Annuellement
		Maintenir les installations adaptées ainsi qu'une station de recharge pour quadriporteurs et fauteuils roulants électriques. *http://www.keroul.qc.ca/etablissement/cantons-de-l-est/attrait/8186-marais-de-la-riviere-aux-cerises.html*	Maintien des installations et de la station de recharge.		
		Mettre à la disposition de la clientèle une carte qui illustre toutes les infrastructures présentes sur le site du Marais de la Rivière aux Cerises pour les personnes à mobilité réduite et diffuser sur le site internet de LAMRAC.	Diffusion de la carte.		
Peu d'infrastructures de loisirs sont accessibles pour les personnes handicapées.	Rendre accessible et sécuritaire la piste cyclable du parc de la Baie-de-Magog ainsi que le quai MacPherson.	Maintenir la piste cyclable du parc de la Baie-de-Magog accessible pour les personnes handicapées et maintenir des installations adaptées. *http://www.keroul.qc.ca/etablissement/cantons-de-l-est/attrait/25-piste-cyclable-de-magog.html*	Maintien des normes de l'accessibilité de la piste cyclable.	Division parcs et espaces verts	Annuellement
		Maintenir le quai MacPherson accessible aux personnes handicapées. *http://www.keroul.qc.ca/etablissement/cantons-de-l-est/service-connexe/7703-quai-mac-pherson.html*	Maintien du quai accessible.		

ACCESSIBILITÉ DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Il y a peu d'infrastructures pour se rafraîchir dans les parcs et espaces verts	Prendre en compte les besoins des personnes handicapées dans la planification des jeux d'eau et des installations d'abreuvoirs dans les parcs	Ajouter dans le plan d'action et les prévisions budgétaires, de l'année à venir l'installation de fontaines d'eau adaptées aux personnes en fauteuil roulant	Planification et octroi de budget.	Division parcs et espaces verts	Annuellement
	Offrir des espaces avec plus d'ombrage dans les parcs dénudés d'arbres.	Prendre en compte les besoins des personnes handicapées qui fréquentent les espaces de jeux d'eau et les espaces de jeux libres dans les parcs.	Aménagements réalisés.	Division parcs et espaces verts	Annuellement
	Rendre l'accès à la plage des Cantons plus accessible pour les personnes en fauteuils roulants ou autres.	Procéder à l'installation du tapis de plage " Tapiroul " pour une des plages municipales.	Installation du tapis de plage "Tapiroul".	Division parcs et espaces verts Division sports et vie communautaire Han-Droits	Annuellement
	Permettre aux usagers du corridor de nage de bénéficier d'un douche adaptée pour tous.	Offrir le service de douche adaptée près du corridor de nage.	Usage de la douche.	Division parcs et espaces verts	Annuellement
Certains parcs et modules de jeux sont difficiles d'accès pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité. (mise en page)	Faciliter l'accès des parcs et espaces verts aux personnes handicapées.	Planifier le choix et la location du mobilier urbain (bancs, poubelles, lampadaires, etc.) pour une utilisation fonctionnelle et des déplacements sécuritaires pour tous.	Dépôt d'une planification et d'un plan d'aménagement du mobilier urbain.	Division parcs et espaces verts	Annuellement
		Lors du réaménagement des parcs, évaluer la possibilité d'ajouter un revêtement de sol accessible aux endroits non accessibles encore et/ou voir à diminuer le dénivelé entre le gazon et le module de jeu.	Planification du réaménagement des parcs au point de vue du revêtement de sol accessible.		
		Aménager des rampes d'accès aux aires de jeux.	Nombre de rampes d'accès aménagées.		
	ACTIONS ANNUELLES (PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2026)				
	Faciliter l'accès des parcs et espaces verts aux personnes handicapées.	Intégrer des jeux adaptés dans le module de jeux lors de la réfection du parc Général Vanier.	Installation des modules.	Division parcs et espaces verts Division ingénierie Division sports et vie communautaire	2026
		Intégrer des jeux adaptés dans le module de jeux lors de la réfection du parc des Boisés.			

SÉCURITÉ (DANS LES MILIEUX DE VIE ET EN MILIEU RÉSIDENTIEL) ET MESURES D'URGENCE

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Des bénévoles et/ou employés œuvrant auprès des personnes handicapées ne sont pas toujours fiables (avec un dossier judiciaire).	S'assurer de l'honnêteté des bénévoles et des employés œuvrant auprès des personnes vulnérables (enfants, personnes handicapées et âgées).	Sensibiliser les organismes à obliger leurs bénévoles et leurs employés qui œuvrent avec une clientèle vulnérable (enfants, personnes handicapées et âgées) à se soumettre à une enquête de filtrage.	Nombre d'organismes sensibilisés.	Régie de police Memphrémagog Direction des ressources humaines Organismes communautaires	Annuellement
		Maintenir l'obligation des bénévoles et des employés de la Ville qui œuvrent avec une clientèle vulnérable (enfants, personnes handicapées et âgées) de se soumettre à une enquête de filtrage, afin de vérifier leurs antécédents judiciaires qui pourraient porter préjudice à cette clientèle.	Nombre d'enquêtes.		
Les coûts reliés aux enquêtes de filtrage sont parfois un frein auprès des organismes pour s'assurer de l'honnêteté de leurs employés et/ou bénévoles qui travaillent avec des personnes handicapées.	Rendre accessibles les enquêtes de filtrage pour les organismes à but non lucratif qui en font la demande.	Maintenir la gratuité des enquêtes des bénévoles qui œuvrent dans les organismes à but non lucratif. *https://policerpm.com/news/verification-antecedent-judiciaire/*	Maintien de l'obligation.	Régie de police Memphrémagog Organismes communautaires	Annuellement
Certaines personnes âgées en perte d'autonomie sont victimes d'exclusion ou d'abus.	Réduire les risques d'exclusion ou d'abus des personnes âgées en perte d'autonomie.	Soutenir le CSSSM, l'AQDR Memphrémagog et le Service de sécurité incendie afin de lutter contre l'exclusion des personnes âgées en perte d'autonomie	Nombre de partenaires soutenus.	Direction culture, sports et vie communautaire Direction de la sécurité incendie CSSSM AQDR Memphrémagog (Assocation Québécoise de défenses des droits des personnes pré-retraitées retraitées)	Annuellement

SÉCURITÉ (DANS LES MILIEUX DE VIE ET EN MILIEU RÉSIDENTIEL) ET MESURES D'URGENCE

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Plusieurs personnes en perte d'autonomie sont contraintes à quitter leur domicile faute de ressources adéquates.	Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.	Maintenir le programme PAIR (Système automatisé d'appels) qui joint quotidiennement les abonnés par téléphone pour s'assurer que tout va bien. *https://policerpm.com/zone-aines/*	Nombre de personnes inscrites.	Régie de police Memphrémagog	Annuellement
		Soutenir financièrement le Centre d'action bénévole afin de maintenir la popote roulante et les autres services pour aider les personnes à rester chez eux le plus longtemps possible.	Octroi d'une aide financière.	Direction culture, sports et vie communautaire	
Les employés de la sécurité des incendies (pompiers) ne sont pas toujours formés pour accompagner les personnes handicapées et/ou pour répondre à leurs besoins en situation d'urgence.	Former et outiller toute l'équipe du service de sécurité des incendies, afin que tous soient habilités à intervenir auprès des personnes handicapées lors d'urgence.	Former le personnel sur l'accompagnement des personnes handicapées lors de situations d'urgence, et ce, en tenant compte de tous les types d'incapacité et les différentes techniques d'intervention.	Nombre de personnes formées.	Direction de la sécurité et incendie	Annuellement
		Exiger que tous les pompiers détiennent la formation de 1er répondant en plus de faire annuellement la formation de mise à niveau et de rafraîchissement, reliée à cette formation.	Maintien de la formation et de la mise à niveau.		
Les plans d'évacuation en cas d'urgence des centres et établissements qui hébergent des personnes handicapées ou en perte d'autonomie ne sont pas toujours à jour.	S'assurer des mesures de sécurité dans les résidences de personnes âgées en perte d'autonomie.	Comme partenaire dans le processus de certification des résidences de personnes âgées, les préventionnistes font les inspections afin de vérifier le respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et vérifient aussi la qualité de leur plan de sécurité incendie (PSI).	Nombre d'inspections effectuées.	Direction de la sécurité incendie	Annuellement
	Faire le suivi et la mise à jour du plan d'évacuation en cas d'urgence dans les édifices municipaux.	Faire une pratique d'évacuation par année et mettre à jour le plan d'évacuation. Valider annuellement les besoins des personnes handicapées.	Réalisation d'une pratique d'évacuation. Mise à jour du plan et validation annuelle des besoins.		Annuellement

SÉCURITÉ (DANS LES MILIEUX DE VIE ET EN MILIEU RÉSIDENTIEL) ET MESURES D'URGENCE

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
Certaines personnes handicapées ne sont pas outillées pour faire face à des situations d'urgence, de ce fait, les risques de blessures graves et de décès peuvent devenir élevés pour elles lors de sinistres, et ce, autant dans leur résidence, dans les lieux publics que dans les centres d'hébergement.	Assurer la mise en place des mesures pour permettre aux malentendants d'évacuer leur logement en cas d'incendie.	Diffuser de l'information pour sensibiliser les malentendants à installer les appareils efficaces les avertissant d'un incendie (plaque vibrante sous le matelas et stroboscope).	Diffusion de l'information.	Division prévention et mesures d'urgence	Annuellement
		Profiter de la semaine de prévention en octobre pour faire une activité spécifique.	Réalisation d'une activité.		
		Diffuser de l'information pour l'installation d'alarmes stroboscopiques dans certains lieux publics pour assurer la sécurité des personnes sourdes en cas d'urgence.	Diffusion de l'information.		
		Assurer la promotion et l'application du programme mis sur pied conjointement avec le centre de réhabilitation de l'Estrie.	Diffusion et application du programme.	Division prévention et mesures d'urgence Centre de réhabilitation de l'Estrie	Annuellement
Absence de mesures adaptées aux personnes handicapées dans les plans des mesures d'urgence.	Mise à jour des plans des mesures d'urgence quant aux mesures à adapter pour les personnes handicapées.	Intégrer des dispositions concernant le transport adapté sur le plan des mesures d'urgence.	Mise à jour annuelle du plan des mesures d'urgence	Division prévention et mesures d'urgence	Annuellement
		Intégrer des dispositions concernant de l'hébergement adapté sur le plan des mesures d'urgence.			
		Le plan municipal de sécurité civile est en révision complète.			
La collaboration entre la municipalité et les organismes communautaires lors de la mise en œuvre des mesures d'urgence n'est pas optimale.	S'assurer, en continu, d'une collaboration avec un transporteur adapté en cas de mesures d'urgence nécessitant l'ouverture d'un centre de services aux citoyens.	Conclure une entente avec un transporteur adapté en cas de mesures d'urgence.	Signature d'une entente.	Direction culture, sports et vie communautaire	Annuellement
	S'assurer, en continu, d'une collaboration avec un intervenants de Ressource Relais afin d'offrir un accompagnement adapté en cas de mesures d'urgence.	Conclure une entente avec Ressources Relais et ajouter cette mesure retenue dans nos documents administratifs.			

SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (œuvrant auprès des personnes handicapées ou en perte d'autonomie)

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Manque de visibilité des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.	Trouver un moyen d'améliorer la visibilité des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées pour ainsi mieux promouvoir leurs services.	Publier sur le site Internet de la Ville un répertoire des organismes de la région œuvrant auprès des personnes handicapées.	Publication du répertoire.	Direction culture, sports et vie communautaire Direction des communications et des technologies de l'information	Annuellement
Difficulté pour les organismes desservant les personnes handicapées ou en perte d'autonomie, de se démarquer lors d'une demande d'aide financière auprès du conseil municipal.	Reconnaissance des demandes d'aide financière des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées ou en perte d'autonomie.	Maintenir en place la Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes qui prévoit un mécanisme d'évaluation favorisant les organismes desservant les personnes handicapées ou en perte d'autonomie.	Maintien de la politique.	Direction culture, sports et vie communautaire	Annuellement
		Verser une somme de 30 000 $ à Han-Droits, l'association de promotion et de défense des droits des personnes handicapées de la région Memphrémagog et gestionnaire de l'équipe Ressources Relais, à titre d'aide financière pour le projet Ressources Relais Memphrémagog pour les années 2024-2025-2026.	Octroi d'une aide financière.		Annuellement (entente triennale 2024-2025-2026)
		Soutenir financièrement l'AQDR afin de réaliser sa mission.			
		Soutenir financièrement Les Fantastiques afin qu'ils puissent poursuivre leur mission: améliorer les conditions de vie des personnes présentant un déficit intellectuel, prioritairement la déficience intellectuelle, en opérant un centre de jour offrant une variété d'activités permettant le maintien des acquis, de l'autonomie et favorisant la participation sociale.			Annuellement
Manque de local adapté pour offrir des services estivaux pour les jeunes handicapées.	Offrir un local sans ou à peu de frais pour le camp de jour spécialisé adolescents.	Prêter sans frais une salle communautaire équipée d'une cuisine pour le programme estival du camp de jour spécialisé adolescents.	Prêt d'une salle.	Division sports et vie communautaire	Annuellement
	ACTIONS ANNUELLES (PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2026)				
Manque de visibilité des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.	Trouver un moyen d'améliorer la visibilité des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées pour ainsi mieux promouvoir leurs services.	Ajouter le logo (personnes handicapées) à côté des organismes qui apparaissent dans le répertoire des organismes de la région afin de repérer facilement ceux qui œuvrent auprès des personnes handicapées.	Identification des organismes.	Direction culture, sports et vie communautaire Direction des communications et des technologies de l'information	2026

TRANSPORT

OBSTACLES / OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS	RESPONSABLE de la réalisation des mesures	ÉCHÉANCIER mise en application
	ACTIONS EN CONTINU				
Les personnes handicapées éprouvent souvent des difficultés à se déplacer, vu le manque d'un service de transport adapté correspondant à leurs besoins spécifiques.	Offrir aux citoyens ayant des handicaps, un service de transport adapté correspondant à leurs besoins spécifiques.	Soutenir techniquement et financièrement la MRC et l'organisme Transport adapté Memphrémagog afin d'offrir aux citoyens handicapés un service de transport adapté à leurs besoins.	Soutien technique et financier octroyé.	Conseil municipal Direction générale	Annuellement
Le service de transport collectif adapté est encore méconnu de certains citoyens de notre communauté.	Rendre accessible l'information quant au transport collectif adapté.	Diffuser l'offre de service de transport collectif adapté sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Ville.	Diffusion de l'offre.	Direction des communications et des technologies de l'information	Annuellement
Certains participants du programme d'accompagnement intégré dans le camp de jour régulier sont contraints de ne pas participer à certaines sorties à cause du transport non adapté pour eux (autobus scolaire régulier ne répond pas aux normes).	Permettre aux enfants du programme d'accompagnement de profiter des sorties du camp de jour, au même titre que les autres enfants de leur groupe.	Déposer une demande au service de Transport collectif adapté de la MRC Memphrémagog afin de bénéficier de ce service deux à trois fois par été.	Dépôt de la demande.	Division sports et vie communautaire Transport adapté Memphrémagog	Annuellement